



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2610

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Open data France - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2610**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'association Open data France - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Open data France, créée en 2013, a pour but de fédérer et de soutenir les collectivités engagées dans une démarche d'ouverture des données publiques et de les accompagner dans la valorisation de toutes les démarches entreprises en faveur de la promotion de l'open data.

Elle compte 42 collectivités adhérentes sur environ 170 engagées dans l'open data (134 collectivités ont leur propre portail, 37 collectivités utilisent le portail opendata.gouv.fr et au total, en prenant en compte les intercommunalités de statuts divers, 1 874 communes sont représentées).

L'association Open data France a pour objectifs :

- d'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires à l'ouverture des données publiques,
- de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur,
- de favoriser les productions communes par des groupes de travail ou ateliers sur des thèmes définis en commun comme devant apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur l'open data et sa mise en œuvre,
- de participer au développement du mouvement open data par toutes actions de communication, valorisation, formation et accompagnement,
- de représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres,
- de mettre en œuvre tous les autres moyens susceptibles d'être utilisés pour concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

La Métropole de Lyon a adhéré à l'association depuis 2013, par ailleurs, année du lancement de la plateforme métropolitaine de diffusion de données data.grandlyon.com.

Cette adhésion traduit la volonté et l'investissement de la Métropole dans la valorisation de l'ouverture de la donnée comme politique publique à part entière. Membre actif, la Métropole a souhaité porter une candidature pour intégrer le conseil d'administration d'Open data France à l'occasion du renouvellement de l'exécutif de l'association afin de participer pleinement à son développement.

En effet, Open data France fédère les acteurs majeurs de l'ouverture des données et encourage au partage d'expérience de projets communs permettant l'accélération de l'ouverture et de la valorisation de la donnée. Elle est devenue par ses actions un interlocuteur légitime de l'État lui permettant d'acquérir une stature imposant son audition dès lors qu'il s'agit d'aborder la thématique de l'ouverture de la donnée publique dans l'évolution législative.

Open data France s'appuie dorénavant sur la loi pour "une République numérique" et le contexte législatif foisonnant qui l'a précédée comme la loi "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" et la loi "relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public" pour faire de la donnée un sujet d'attention prééminent des acteurs publics. Ce cadre, en évolution permanente depuis 3 ans, a encore renforcé le poids de la parole d'Open data France. Il a donné l'opportunité à l'association de s'emparer de sujets importants et d'en coordonner soit la résolution (structuration de jeux de données essentiels) soit la construction (acculturation à l'ouverture des données avec Open data locale) soit l'initialisation (formation au langage "R" et notions de data science). Elle peut maintenant prétendre à accélérer le développement de sa proposition de valeur au profit de sa cible principale : les acteurs publics territoriaux, en impliquant des interlocuteurs du secteur privé, les citoyens et en mobilisant au niveau national et européen.

A l'heure où les effets de la révolution numérique impactent concrètement l'action publique par l'évolution des usages, la revendication citoyenne en matière de démocratie participative, les décrets d'application de la loi pour "une République numérique" et autres lois touchant à la donnée, les futures conclusions de la mission gouvernementale dédiée à l'intelligence artificielle, le lancement de la concertation sur la confiance numérique par le Conseil national du numérique et la mise en œuvre du règlement sur la protection des données, l'association Open data France doit se positionner de façon très claire et se concentrer sur des axes précis.

La Métropole entend participer activement à cette nouvelle phase de développement d'Open data France.

II - Modalités de représentation

L'association est administrée par un conseil d'administration de 10 à 16 membres maximum. La durée du mandat est de 2 ans, renouvelable une fois maximum.

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association et à la décision de son assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2017, la Métropole dispose désormais d'un siège au sein du conseil d'administration de l'association.

Il convient donc de désigner un représentant de la Métropole pour siéger au conseil d'administration de l'association Open data France ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Karine DOGNIN-SAUZE pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association Open data France.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.